

Nom : Prénom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Référentiel		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 

Proposition de "référentiel" Bac Pro 3 ans

Compétences (savoir-faire, être capable de), conditions de réalisation et critères et indicateurs de performances retenus après croisement des référentiels CAP MVA, BEP MVM et Bac Pro MVA, dans le cadre du Bac Pro 3 ans (voir plus bas).

La partie C3 Réaliser / C31 "Contrôler, mesurer, contribuer au diagnostic" du BEP est conservée comme étant une étape importante entre l'entretien courant (CAP/BEP) et le diagnostic pur (Bac Pro).

Des tableaux, ci-après, établissent les croisements qui ont conduit à cette synthèse et aux choix qui ont été faits.

Cette grille peut donc être considérée comme une grille de référence pour l'élaboration des fiches de suivi et des fiches d'évaluation des classes dont j'ai la responsabilité.

Boursin Philippe, Professeur de Maintenance Automobile (HC)

source : <http://philippe.boursin.perso.sfr.fr/bpro3.htm>

Compétences (savoir-faire, être capable de)
Conditions de réalisation

Critères et indicateurs de performances

C1 - COMMUNIQUER – S'INFORMER

C 11 - Conduire un entretien d'accueil avec la hiérarchie, le client et/ou l'utilisateur dans un Service Après Vente



C 111 - Accueillir un client, écouter sa demande, découvrir et reformuler ses besoins.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un client avec son véhicule ou son bateau,... - L'historique des interventions - Les services proposés par l'entreprise, - Les différents supports ou outils de communication de l'entreprise : téléphone, télécopie, Internet ... | <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil est courtoisement mené, les règles de politesse sont appliquées. - Les questions sont pertinentes et en relation avec Le besoin exprimé - Les termes utilisés sont adaptés. - Le besoin du client est clairement identifié, il y a reformulation de la demande, le "tour du véhicule" est réalisé. - Le client est mis en rapport avec la personne compétente. - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées. |
|---|--|

C 112 - Conseiller, proposer un service ou un produit et développer un argumentaire.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le client - Les services proposés par l'entreprise, - La démarche de qualité de l'entreprise - Si nécessaire Les outils de communication | <ul style="list-style-type: none"> - La proposition de service ou du produit est adaptée au client et à La situation. - L'argumentation comporte l'avantage et les caractéristiques du produit ou service proposé - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées. |
|---|---|

C 113 - Communiquer dans une langue de l'union européenne autre que le français.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un dictionnaire, un traducteur électronique. - Le téléphone - Documentation technique. - Un problème technique lié à Un besoin client. | <ul style="list-style-type: none"> - Le dialogue permet une compréhension réciproque. |
|---|--|

Nom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Prénom :		<small>NICOLAS - JOSEPH</small>  <small>LYCEE POLYVALENT</small>
Référentiel		

C 12 - Informer le client et l'entreprise sur la nature de l'intervention.

C 121 - Obtenir l'accord du client et rédiger l'ordre de réparation (O.R.). Réceptionner le véhicule confié

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un client avec son véhicule. - Le contrat de réparation. - Le diagnostic est réalisé. - Les données d'identification du véhicule, du matériel et du client. - Le carnet de suivi du véhicule. - Liste des opérations à effectuer. - Un ordre de réparation vierge sur support papier ou informatique. - Les services proposés par l'entreprise, - La démarche de qualité de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est correctement identifié. - Le bilan du contrôle, olfactif, sonore ou visuel est conforme à l'état du véhicule ou du matériel. - Les anomalies constatées lors de la réception sont correctement consignées. - L'accord du client est obtenu. - L'ordre de réparation est renseigné correctement. - Il est signé par le client et le représentant de l'entreprise. - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées. |
|--|---|

C 122 - Etablir un devis.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les données d'identification du véhicule et du client - La liste des opérations à effectuer - Un devis vierge sur support papier ou informatique - Tarifs et barèmes constructeur | <ul style="list-style-type: none"> - Le devis est conforme à l'intervention à réaliser ou à la demande. - Le devis est signé par l'auteur. - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées. |
|--|--|

C 123 - Rendre compte du travail effectué oralement ou par écrit au client, à un membre de l'entreprise ou aux différents services de l'entreprise.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le client, la hiérarchie, - Le véhicule remis en conformité. - Le livret d'entretien, - La démarche qualité de l'entreprise. - La facture ou l'OR complété. - L'entreprise ou l'établissement de formation - L'ordre de réparation ou le devis - Les outils de communication de l'entreprise | <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux réalisés sont clairement expliqués. - Les prochaines interventions nécessaires sont signalées et/ou consignées dans le livret d'entretien ou sur la facture. - Le service destinataire est bien identifié. - Le compte-rendu est clair et précis, il est sans omission . - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées. |
|---|---|

C 123b - Mettre en rapport le client avec la personne ou le service compétent.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisateur ou un client avec son véhicule ou son matériel, - Les services disponibles dans l'entreprise, - Le contrôle visuel ou le besoin du client identifié - Un système, un matériel et sa documentation, | <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes du client sont identifiées, - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées, - Le client est mis en rapport avec la personne ou le service compétent. |
|---|--|

C 124 - Compléter les documents de suivi et fournir les éléments nécessaires à la facturation.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule ou un sous-ensemble à réparer ou à entretenir. - Le poste de travail équipé - La documentation technique ou la procédure de travail. - Les documents de suivi (informatiques ou non) - Le contrat de réparation, - Liste des opérations effectuées - Liste des pièces et des fournitures - Les outils de communication de l'entreprise - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments indiqués sont conformes au travail effectué. - Les documents sont correctement renseignés - La liste des éléments nécessaires à la facturation est fournie sans omission. - L'utilisation des outils informatiques est maîtrisée. |
|---|---|

C 125 - Rédiger une facture liée à un dépannage ou une intervention.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un système, un matériel et sa documentation - Une facture vierge sur support papier ou informatique. - L'ordre de réparation. - La liste des pièces et des opérations effectuées. - Les barèmes de temps constructeurs et catalogue de pièces. - Les outils de communication | <ul style="list-style-type: none"> - La facture est conforme aux travaux demandés et effectués. - Elle est réalisée sans erreur. |
|---|--|

C 126 - Renseigner un client ou un membre de l'entreprise.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un utilisateur en difficulté - Un système, un matériel et sa documentation | <ul style="list-style-type: none"> - Le client ou le membre de l'entreprise peut utiliser l'équipement ou le matériel. - Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées. |
|---|---|

Nom : Prénom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Référentiel		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 

C13 - Collecter les données techniques.

C 131 - Collecter toutes les données nécessaires à une intervention.

- Le client, son véhicule ou son matériel.
- La documentation technique
- La fiche de travail
- L'ordre de réparation
- Les outils de communication
- Toutes les données, techniques et réglementaires, sont correctement recensées et collectées.

C 132 - Utiliser les outils de communication.

- Les outils d'information et de communication
- L'historique technique du véhicule
- Les outils de communication modernes
- L'outil informatique et le logiciel
- L'utilisation des outils est maîtrisée.
- Les saisies sont exploitables.

C 133 - Se tenir informé des évolutions techniques.

- Toutes documentations : techniques, des produits et des services du S.A.V.
- La presse spécialisée,
- Les manuels de formation constructeur ou équipementier
- Les outils de communication
- Le plan de formation de l'entreprise,....
- Les grandes lignes des produits et services de l'entreprise sont connus.
- Les solutions technologiques nouvelles sont connues.
- Les principales sources d'informations techniques sont connues.

C14 - Conduire un entretien de restitution du véhicule ou du matériel au client.

C 141 - Signaler les anomalies périphériques : informer le client de la nécessité de remise en conformité des organes de sécurité, en respectant la réglementation.

- Le client, la hiérarchie
- Si nécessaire les outils de communication.
- La réglementation en vigueur,
- Les services proposés par l'entreprise,
- La démarche de qualité de l'entreprise
- Les responsabilités du réparateur.
- Le client est informé des anomalies constatées et de leurs conséquences sur la sécurité du véhicule.
- La proposition d'intervention est argumentée.
- En cas de refus, un compte-rendu est effectué à l'intention de la hiérarchie.
- Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées.

C 142 - Commenter les travaux réalisés, argumenter et "vendre une facture".

- Le client,
- Le véhicule ou le matériel remis en conformité.
- L'historique du véhicule,
- Le livret d'entretien,
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le support manuscrit ou informatique de la facture.
- Les travaux réalisés ou à réaliser sont clairement expliqués.
- L'argumentation développée est cohérente.
- La présentation est claire et le langage adapté au client
- Les fonds sont encaissés dans le cas d'une facture.
- Les prochaines interventions sont signalées.
- Les règles de communication de l'entreprise sont appliquées.

C 143b - Renseigner les documents de suivi.

- Le livret d'entretien,
- Les procédures de suivi de l'entreprise,
- Les fiches d'auto contrôle
- Les opérations effectuées sont consignées dans les documents de suivi,
- Les prochaines interventions nécessaires sont signalées.

C 144b - Préparer le véhicule ou le matériel à sa restitution

- Le véhicule ou le matériel remis en conformité,
- La démarche qualité de l'entreprise.
- L'aire de lavage
- Les produits d'entretien et leurs notices
- Le véhicule ou le matériel sont nettoyés en vue de leur restitution.
- Les différents produits sont appliqués et mis en œuvre

Nom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Prénom :		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 
Référentiel		

C2 - TRAITER - DECIDER / PREPARER L'INTERVENTION

C 21 - Préparer l'intervention et organiser le poste de travail.

C 211c - Lire et comprendre la procédure de travail à mettre en oeuvre.

- Le poste de travail.
- Les outils d'information et de communication de l'entreprise.
- L'outil informatique et le logiciel.
- Les procédures de travail remises par le chef d'atelier.
- Toutes les informations techniques et réglementaires sont identifiées.

C 212b - Agencer le poste de travail avec ses équipements.

- L'atelier,
- Le contrat de réparation,
- Le véhicule, le matériel, les sous ensembles, les organes,
- Les équipements disponibles,
- Le poste de travail est agencé dans un souci d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité,
- Tous les outillages et équipements sont prévus.
- Les règles d'ergonomie, de levage et de manutention et de sécurité sont respectées.
- L'intégrité du véhicule, du matériel ou du sous ensemble est respectée.

C 211 - Choisir une aire de travail et ses équipements (adaptés au diagnostic ou à l'intervention)

- L'atelier,
- Le planning de charge de l'atelier
- Les matériels
- Les équipements disponibles
- Le poste choisi correspond à la réparation à effectuer.
- L'hygiène, la sécurité et l'ergonomie sont pris en compte.

C 212 - Mettre en poste et préparer le véhicule ou le matériel à l'intervention.

- Le véhicule ou le matériel et sa documentation
- Les matériels de manutention et leurs notices d'utilisation
- Les protections intérieures et extérieures
- Le contrat de réparation,
- La démarche qualité de l'entreprise,
- Les moyens de nettoyage,
- Les équipements de protection individuels.
- Les différentes sources d'énergie
- Le positionnement n'appelle aucune remarque sur le plan de la sécurité et de l'ergonomie
- La protection du véhicule est assurée.
- L'intégrité du véhicule est respectée.

C 212c - Préparer le véhicule et identifier les pièces nécessaires à l'intervention.

- Le véhicule
- Le contrat de réparation,
- La documentation technique,
- La procédure de travail,
- Les outils de communication de l'entreprise,
- Les moyens de protections (housses, tapis...),
- La démarche qualité de l'entreprise,
- Les équipements de protection individuels.
- La protection du véhicule est assurée,
- L'intégrité du véhicule est assurée,
- Les références des pièces correspondent à l'intervention à réaliser.
- L'utilisation de l'outil informatique est maîtrisée.

C 214c - Mettre en sécurité le véhicule, les appareils de mesure et de contrôle.

- Le véhicule et sa documentation
- Les matériels de manutention, de mesure et de contrôle et leurs notices d'utilisation,
- Les différentes sources d'énergie
- Les règles d'ergonomie, de levage, de manutention et de sécurité sont respectées.
- L'intégrité du véhicule, ou du sous ensemble est respectée.
- Les appareils de mesure et de contrôle sont mis en œuvre en conformité.

C 213 - Maintenir en état son poste de travail, récupérer les fluides et réaliser le tri sélectifs des déchets.

- Un poste de travail.
- Les équipements, outillages et notices d'utilisation nécessaires à l'intervention.
- Les fluides et déchets résultants d'une intervention sur un véhicule ou bateau.
- Le matériel de nettoyage et de remise en état
- Les bacs et conteneurs de récupération.
- La réglementation.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le poste de travail et les équipements utilisés sont nettoyés, rangés et remis en état.
- Les déchets sont classés et évacués dans le respect des normes ou des prescriptions de l'entreprise.
- Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont respectées.

Nom : Prénom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin <small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small>
Référentiel		

C 22 - Diagnostiquer.

C 221 - Analyser, interpréter, traiter toutes les informations nécessaires au diagnostic et émettre des hypothèses.

- Les informations recueillies
- Le véhicule, un système ou sous-système
- La documentation technique
- L'anomalie constatée ou signifiée par le client
- L'historique technique
- Le traitement de la documentation est rationnelle et adaptée.
- L'analyse et l'interprétation des informations sont cohérentes.
- Les hypothèses énoncées sont plausibles.

C 222 - Choisir et définir les essais, les mesures, les contrôles à réaliser, adapter le processus de contrôle si besoin.

- Un véhicule, un système ou sous-système
- La documentation technique - L'anomalie constatée
- Le choix et la définition des essais sont conformes.
- Le choix des mesures et contrôles assure l'efficacité et la rapidité du diagnostic.
- L'hygiène, la sécurité et l'ergonomie sont pris en compte.

C 223 - Mettre en œuvre les essais et mesures prévus, analyser la démarche utilisée.

- Un véhicule, un système ou sous-système
- La documentation technique
- L'anomalie constatée
- Les appareils de mesure et de contrôle
- Les outils d'aide au diagnostic (internes à l'entreprise et à distance)
- Les essais et mesures sont réalisés selon les procédures et garantissent l'intégrité des personnes et des biens.
- Les résultats relevés sont exprimés dans l'unité et l'ordre de grandeur de la valeur attendue.
- L'analyse de la démarche utilisée est cohérente.

C 224 - Interpréter les relevés et identifier le ou les élément(s) défectueux.

- Les résultats des mesures et contrôles.
- La documentation constructeur
- Seuls les éléments défectueux sont signalés.
- Les résultats des mesures sont correctement interprétés.

C 225 - Identifier la ou les cause(s) du dysfonctionnement et mettre en œuvre une autre procédure pour confirmer le diagnostic initial.

- Un ou plusieurs éléments d'un système en dysfonctionnement.
- La documentation technique.
- La (ou les) cause(s) du dysfonctionnement est (sont) identifiée(s) sans ambiguïté,
- Le contrôle complémentaire confirme le diagnostic.

C 226 - Recenser les conséquences sur un autre système ou composant

- Le (ou les) effet(s) dû(s) à un dysfonctionnement
- Les relations entre les différents sous-systèmes.
- La documentation technique.
- Les incidences possibles sur un ou plusieurs autres systèmes sont recensées.
- Le choix des contrôles à mettre en œuvre est pertinent

C 227 - Décider de l'intervention à réaliser et définir son processus opératoire s'il y a lieu.

- Le ou les éléments défectueux
- La cause du dysfonctionnement
- La documentation technique zone d'intervention
- La proposition d'intervention est justifiée,
- Elle tient compte des contraintes techniques et économiques et de l'objectif de l'intervention (dépannage ou réparation)
- Le processus proposé est adapté.

C 22c - Restituer le véhicule

C 221c - Préparer le véhicule à sa restitution

- Le véhicule remis en conformité,
- La démarche qualité de l'entreprise.
- L'aire de lavage.
- Les produits d'entretien et leurs notices
- Le véhicule est nettoyé en vue de sa restitution.
- Les différents produits sont appliqués et mis en œuvre.
- L'historique est renseigné ou les renseignements sont communiqués.

C 222c - Appliquer les procédures de contrôle du constructeur et/ou de l'équipementier.

- Un véhicule, un système, sous-système ou organe,
- La documentation technique et les procédures du constructeur et/ou de l'équipementier,
- les procédures de contrôle du constructeur et/ou de l'équipementier.
- Les procédures sont toutes appliquées,
- Les résultats des contrôles sont notés.

Nom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Prénom :		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 
Référentiel		

C3 - REALISER

C 31c - Réaliser les opérations de maintenance périodique.

C 321b - Réaliser les interventions de maintenance périodique.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat de réparation, - Le véhicule ou le matériel. - Le livret d'entretien. - La documentation technique constructeur, - Le magasin pièces détachées, - Le poste de travail équipé. - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des opérations est conforme aux prescriptions du constructeur. - Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont respectées. - Aucune détérioration n'est constatée |
|---|--|

C 311c - Appliquer la procédure selon les préconisations du constructeur.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat de réparation, - Le véhicule à entretenir, - Le livret d'entretien, - La documentation technique du constructeur et/ou de l'équipementier, - Le magasin pièces de rechange, - Le poste de travail équipé, - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des opérations de maintenance préventive est conforme aux prescriptions du constructeur et/ou de l'équipementier et à la procédure fournie. - Les serrages, étanchéités, niveaux, pressions, purges sont conformes, - Les règles de récupération des déchets sont appliquées et respectées, - Les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie sont respectées, - Aucune détérioration n'est constatée. |
|---|---|

C 312c - Réinitialiser les indicateurs de maintenance

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule ou un sous-ensemble - Le poste de travail équipé - La documentation technique du constructeur et/ou de l'équipementier, - Le contrat de réparation, - Les appareils de mesures et de contrôles préconisés par le constructeur et/ou de l'équipementier, - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de mise en œuvre sont respectées. - Les réinitialisations effectuées sont conformes aux prescriptions du constructeur et/ou de l'équipementier. - Aucune détérioration n'est constatée. |
|---|--|

C 31b - Contrôler, mesurer, contribuer au diagnostic

C 311b - Constater le dysfonctionnement.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les informations du client, - Le véhicule, le matériel, ou un sous-ensemble. - La documentation technique - L'anomalie signifiée par le client, - La documentation technique et les procédures du constructeur. | <ul style="list-style-type: none"> - Le bilan du contrôle, olfactif, sonore ou visuel est conforme à l'état du véhicule ou du matériel. - L'analyse des informations constatées est cohérente. |
|---|--|

C 312b - Identifier les mesures et contrôles à réaliser.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, le matériel, un sous-ensemble ou un organe - La documentation technique et les procédures du constructeur, - L'anomalie signalée par le client, | <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures et contrôles respectent les prescriptions. |
|--|--|

C 313b - Réaliser les mesures, les contrôles sur les organes mécaniques, circuits hydrauliques, électriques et pneumatiques.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, un matériel, un sous-ensemble ou un organe - La documentation technique et les procédures du constructeur, - Les appareils de mesure et de contrôle conventionnels et spécifiques disponibles, - Les outils spécifiques disponibles | <ul style="list-style-type: none"> - Les appareils de contrôle et de mesure sont mis en œuvre. - Les mesures et les contrôles sont réalisés selon les procédures du constructeur. - Les résultats relevés sont exprimés dans l'unité attendue avec la précision requise. - L'intégrité des appareils de contrôle et de mesure est respectée. |
|---|--|

C 314b - Analyser les relevés et identifier le (ou les) élément(s) défectueux.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, un matériel, un système, sous-système ou organe. - Les résultats des mesures et contrôles. - La documentation constructeur, | <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des mesures sont correctement interprétés. - L'élément ou les éléments défectueux est ou sont signalés à la hiérarchie avant l'intervention. |
|--|---|

C 315b - Identifier en participation la cause d'un dysfonctionnement.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, un matériel, un sous-ensemble ou un organe. - Les résultats des mesures et contrôles. - La documentation constructeur et/ou de l'équipementier. - Les conditions d'utilisation. | <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des mesures sont correctement interprétés. - Le ou les éléments défectueux est ou sont signalé(s). - La cause d'un dysfonctionnement simple est identifiée sans ambiguïté, |
|---|--|

C 316b - Proposer une intervention adaptée

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le ou les éléments défectueux, - La cause du dysfonctionnement, - La documentation technique | <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention proposée est adaptée, |
|--|--|

Nom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Prénom :		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 
Référentiel		

**C 3.2b - Réaliser une intervention : déposer, reposer des sous ensembles
démonter remonter des sous ensembles; régler des sous-ensembles**

C 321c - Recenser, repérer les liaisons du sous-ensemble avec l'environnement et déposer, reposer, ces liaisons, isoler les circuits

- Un véhicule, un sous-ensemble,
 - Le poste de travail équipé
 - La documentation technique du constructeur et/ou de l'équipementier,
 - Le contrat de réparation,
 - La démarche qualité de l'entreprise.
- Les liaisons et connexions sont toutes identifiées,
 - Les connexions sont déposées et reposées en conformité.
 - Aucune détérioration n'est constatée

C 322b - Déposer, reposer, des sous-ensembles, des organes sur le véhicule.

- Un véhicule, un matériel ou un sous-ensemble en dysfonctionnement
 - Le poste de travail équipé
 - La documentation technique constructeur,
 - Le contrat de réparation,
 - La démarche qualité de l'entreprise.
- Le véhicule, l'engin ou le système est remis en conformité.
 - La méthodologie utilisée respecte les préconisations constructeur.
 - Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont respectées.
 - Aucune détérioration n'est constatée
 - Le sous système est remplacé en respectant les prescriptions du constructeur et/ou de l'équipementier ou la procédure fournie.
 - Les serrages sont conformes

C 323c - Vidanger les différents fluides, rétablir les niveaux, purger si besoin

- Un véhicule ou un sous-ensemble
 - Le poste de travail équipé
 - L'outillage spécifique,
 - La documentation technique du constructeur et/ou de l'équipementier,
 - Le contrat de réparation,
 - La démarche qualité de l'entreprise.
- Les serrages, étanchéités, niveaux et purges sont conformes
 - Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de respect de l'environnement sont respectées.

C 323b - Démontér, réparer, remonter les éléments ou les organes.

- Un véhicule, un matériel ou un sous-ensemble en dysfonctionnement.
 - Le poste de travail équipé
 - La documentation technique du constructeur et ou de l'équipementier,
 - L'outillage spécifique,
 - Le contrat de réparation,
 - La démarche qualité de l'entreprise.
- L'élément ou l'organe est démonté, remonté en conformité en respectant les prescriptions du constructeur et/ou de l'équipementier ou la procédure fournie.
 - La méthodologie utilisée respecte les préconisations du constructeur.
 - Les joints et pièces d'usure sont remplacés.
 - Les serrages, étanchéités niveaux sont vérifiés et conformes.
 - L'action n'appelle aucune remarque sur le plan de l'hygiène et de la sécurité.
 - Aucune détérioration n'est constatée

C 332c - Monter des équipements et accessoires sur des supports pré équipés

- Un véhicule ou un sous-ensemble.
 - Le poste de travail équipé
 - L'outillage spécifique
 - La documentation technique du constructeur et/ou de l'équipementier,
 - Le contrat de réparation,
 - La démarche qualité de l'entreprise.
- L'accessoire ou l'équipement est monté en conformité en respectant les prescriptions du constructeur et/ou de l'équipementier ou la procédure fournie.
 - Les connexions sont réalisées en conformité.
 - L'action respecte les règles en matière d'hygiène, sécurité et de respect de l'environnement.
 - Aucune détérioration n'est constatée

C 324b - Réaliser les réglages sur des sous-ensembles isolés / sur des véhicules.

- Un véhicule, un matériel ou un sous-ensemble en dysfonctionnement
 - Le poste de travail équipé
 - La documentation technique constructeur ou équipementier
 - La procédure de réglage du constructeur et/ou de l'équipementier,
 - Le contrat de réparation,
 - Les appareils de mesures et de contrôles préconisés par le constructeur,
 - La démarche qualité de l'entreprise.
- Les valeurs de réglages retenues correspondent aux préconisations,
 - Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions.
 - Les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont respectées.
 - Aucune détérioration n'est constatée

Nom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Prénom :		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 
Référentiel		

C 325b - Signaler les anomalies périphériques.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, un matériel ou un sous-ensemble en dysfonctionnement - La hiérarchie - Le poste de travail équipé - Les outils de communication de l'entreprise - La documentation technique constructeur, - La réglementation en vigueur, - Les responsabilités du réparateur. - Les conditions d'utilisation, - Le contrat de réparation. - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées durant l'intervention sont consignées. - Les anomalies détectables visuellement sont toutes signalées oralement et retranscrites sur le contrat de réparation. - L'utilisation des outils informatiques est maîtrisée. |
|--|---|

C 333c - Réaliser des opérations de remise en état et/ou de réparation.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule ou un sous-ensemble à réparer. - Le poste de travail équipé - L'outillage spécifique - Le contrat de réparation, - Les matériels de soudure de meulage de perçage, d'extraction de taraudage et de filetage - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations sont réalisées en conformité - La réparation est fonctionnelle - L'action respecte les règles en matière d'hygiène, sécurité et de respect de l'environnement. - Aucune détérioration n'est constatée |
|---|---|

C 3.1 - Réaliser une intervention sur systèmes complexes.

C 311 - Déposer, reposer, poser un élément ou un sous-ensemble.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, un bateau ou un système en dysfonctionnement - Un poste de travail équipé La documentation technique - L'ordre de réparation - L'accessoire ou l'équipement à poser | <ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'intervention est économiquement acceptable. - Le véhicule, le bateau ou le système est remis en conformité. - L'action n'appelle aucune remarque sur le plan de la sécurité. Elle est conforme au cahier des charges constructeur |
|---|--|

C 312 - Démonter, remettre en conformité, remonter les éléments et les organes.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de réparation - Un élément d'un système en dysfonctionnement - Un poste de travail équipé - La documentation technique | <ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'intervention est économiquement acceptable. - L'élément est remis en conformité - L'action garantit l'intégrité des personnes et des biens, elle est conforme au cahier des charges constructeur |
|---|---|

C 313 - Réaliser la mise au point du véhicule ou du bateau et s'assurer de la fiabilité des réglages.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de réparation - Un véhicule ou un bateau - Les appareils de mesures et de contrôles fixes ou embarqués - La documentation technique - Un essai à effectuer si besoin. | <ul style="list-style-type: none"> - Les performances ou caractéristiques du véhicule ou du bateau sont vérifiées et conformes aux prescriptions du constructeur - L'intervention est conforme à l'ordre de réparation. |
|---|---|

C 314 - Contrôler les performances et les caractéristiques du véhicule ou du bateau.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de réparation - Un véhicule ou un bateau - Les appareils de mesures et de contrôles fixes ou embarqués - La documentation technique - Un essai à effectuer si besoin. | <ul style="list-style-type: none"> - Les performances ou caractéristiques du véhicule ou du bateau sont vérifiées et conformes aux prescriptions du constructeur - L'intervention est conforme à l'ordre de réparation. |
|---|---|

C 315 - Identifier et signaler les manquements aux prescriptions réglementaires sur la sécurité des véhicules ou des bateaux de plaisance.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de réparation - Un véhicule ou un bateau - Les appareils de mesures et de contrôles fixes ou embarqués - Les données constructeur - La réglementation | <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation en vigueur du point de vue sécurité est respectée. - Les anomalies sont identifiées et signalées. |
|---|--|

Nom : Prénom :	BAC PROFESSIONNEL MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES dominante voitures particulières	P Boursin
Référentiel		<small>NICOLAS - JOSEPH</small> CUGNOT <small>LYCEE POLYVALENT</small> 

C4 - EVALUER

C 4.1 - Evaluer la qualité de son intervention.

C 411 - Effectuer le contrôle qualité de son intervention (auto contrôle) : essai en atelier ou sur site s'il y a lieu, compte rendu d'essai.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - La hiérarchie - Un véhicule ou un système réparé et sa documentation technique. - Les appareils de contrôle et de mesure avec les notices d'utilisation. - La documentation technique constructeur ou équipementier, - Le contrat de réparation. - La démarche qualité de l'entreprise. | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'intervention est validée. - La procédure qualité de l'entreprise est respectée. - Le compte rendu à la hiérarchie du travail effectué est cohérent. - La fiche d'auto contrôle est renseignée. |
|--|---|

C 412 - Identifier les risques professionnels et mettre en œuvre les protections adaptées à l'intervention.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule, un système ou sous-système à réparer . - Les appareils de mesure et de contrôle. - La documentation technique. - La réglementation en vigueur. - Le contrat de réparation. | <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention ne présente pas de risques d'accidents ou d'atteinte à la santé. - Les situations dangereuses sont signalées. - Les risques professionnels sont identifiés. - Les protections sont mises en œuvre. |
|---|--|

C 413 - Ecouter les observations d'un client et les traiter suivant les démarches de progrès de l'entreprise.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de réparation. - Une période en entreprise ou en établissement de formation. - Une situation d'apprentissage. | <ul style="list-style-type: none"> - Les aléas sont pris en compte et traités suivant les démarches de progrès. |
|---|--|